

École SERAPHINE LOUIS
12 rue du Clos
60190 ARSY
Tél: 09.67.21.44.05

École GAETAN DENAIN
Allée des Ecoliers
60190 MOYVILLERS
Tél: 03.44.41.05.50

Inscriptions administratives en Petite Section des enfants nés en 2020, (pour la rentrée 2023/2024) RPI Arsy-Moyvillers

Le code de l'éducation stipule dans l'article L131-1 que « l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans » et dans l'article L131-5 : « la présente obligation s'applique à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de trois ans ».

Merci de vous rapprocher de votre mairie afin d'obtenir l'attestation de domicile, ou la demande d'inscription dans l'une des 2 écoles de RPI.

Ensuite, vous pourrez procéder à “l'inscription scolaire” en venant à l'école d'Arsy, le mardi 11 avril prochain, de 16h30 à 19h.

En cas d'impossibilité de venir ce jour-là, merci de téléphoner à l'école de votre village afin d'essayer de poser un RV à un autre moment. Pour information, les deux directrices sont chargées de classe et essayent de faire de leur mieux pour recevoir tout le monde dans les meilleures conditions.

Il faudra amener, lors de ce RV, les documents suivants:

- autorisation d'inscription fournie par la mairie de votre commune (à aller chercher avant de venir à l'école)
- le livret de famille sur lequel figure l'enfant
- le carnet de santé (ou certificat médical attestant une contre-indication à une vaccination)

Respectueusement, Mmes Pillais et Leduc